

Communiqué de presse de l'UPOV n° 133

Genève, 29 octobre 2021

Le Conseil de l'UPOV tient sa session annuelle

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-cinquième session ordinaire par voie électronique le 29 octobre 2021. Il a pris des décisions sur les questions ci-après pendant la session ou par correspondance en amont de celle-ci. Le compte rendu de la session, qui renseigne sur les décisions prises par correspondance, figure dans les documents C/55/18 et C/55/12 (voir à l'adresse https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=60600).

Aperçu des principaux faits nouveaux

Projet de loi de la Jamaïque

Le Conseil a rendu une décision positive quant à la conformité du projet de loi de 2021 de la Jamaïque sur les obtentions végétales (droit d'obtenteur) (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, permettant à la Jamaïque de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 dès que le projet de loi aura été adopté sans modification et que la loi sera entrée en vigueur.

Secrétaire général adjoint

Le Conseil a prolongé le mandat de M. Peter Button en tant que Secrétaire général adjoint, du 1^{er} décembre 2022 jusqu'à sa cessation de service en octobre 2023. Il a également approuvé la procédure et le calendrier relatifs à la nomination du nouveau Secrétaire général adjoint.

Faits nouveaux au sein de l'UPOV

Une vidéo de l'exposé du Secrétaire général adjoint intitulé "Rapport sur l'évolution de l'UPOV", réalisée pour la cinquante-cinquième session ordinaire du Conseil, est disponible sur la page Web de la [cinquante-cinquième session du Conseil](#), en anglais, avec des sous-titres en français, allemand, anglais et espagnol.

Événements

Séminaire relatif aux stratégies en matière de politiques concernant la sélection végétale et la protection des variétés végétales

Le 20 octobre 2021, l'UPOV a organisé un séminaire relatif aux stratégies en matière de politiques concernant la sélection végétale et la protection des variétés végétales (le "séminaire"), tenu par voie électronique. Le séminaire a été suivi par 132 participants de 45 membres de l'Union et 13 observateurs. Une vidéo du séminaire est disponible sur https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=64550. Un enregistrement vidéo du séminaire est disponible sur le site Web de l'UPOV, en anglais, et sera également mis à disposition dans les autres langues disponibles pendant le séminaire : français, allemand, espagnol et russe.

Les actes du séminaire seront publiés sur le site Web de l'UPOV dans toutes les langues de l'UPOV.

M. Daren Tang, Secrétaire général, a prononcé l'allocation de bienvenue et formulé les remarques liminaires, dont une copie figure dans l'appendice I.

M. Marien Valstar, président du Conseil, a formulé les conclusions qui figurent dans l'appendice II. Dans ses conclusions, il a noté qu'il était nécessaire de prévoir une nouvelle occasion d'étudier le rôle de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales en rapport avec le besoin pour l'agriculture de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets, et il a proposé d'envisager l'organisation d'un séminaire consacré à cette thématique en 2022.

Le Conseil est convenu de proposer l'organisation d'un séminaire en 2022 afin d'étudier l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets.

Programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023

Le Conseil a approuvé le programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2022-2023, y compris :

- i) le montant des contributions des membres de l'Union;
- ii) le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire, à savoir 7 634 500 francs suisses ou les recettes reçues pendant l'exercice biennal, le montant le plus bas étant retenu; et
- iii) le nombre total de postes.

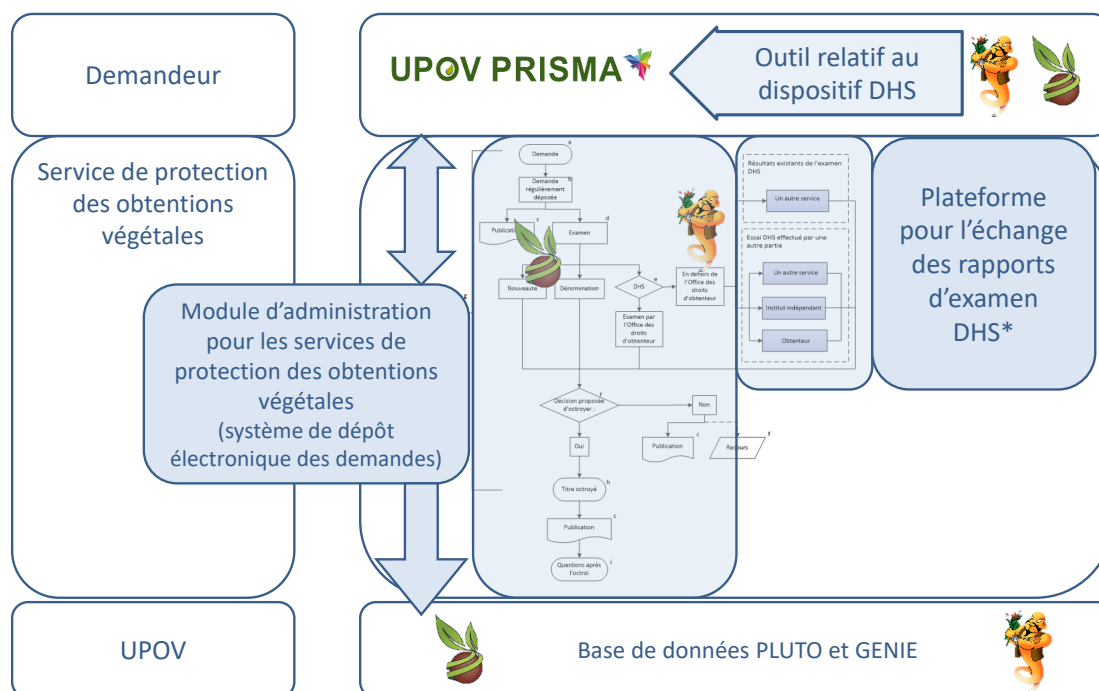
Numérisation

Le programme et budget cherche à tirer parti des possibilités offertes par la numérisation pour transformer le niveau d'appui que l'UPOV peut apporter à la mise en œuvre du système UPOV de protection des obtentions végétales.

Il est prévu de poursuivre le développement de l'ensemble d'outils compatibles ci-après (e-PVP) au cours de l'exercice 2022-2023. Ces outils appuieront de manière cohérente et exhaustive la mise en œuvre du système UPOV de protection des obtentions végétales, et une partie ou la totalité d'entre eux peut être utilisée par les membres de l'Union, selon qu'il conviendra.

- 1) Demande de protection d'une obtention végétale
 - a) Élargissement de la couverture d'UPOV PRISMA à un plus grand nombre de membres de l'Union et de plantes ou espèces
 - b) Plateformes de coopération entre les membres de l'UPOV (au niveau régional, par exemple) en matière d'administration et d'examen des demandes
- 2) Administration des demandes de protection des obtentions végétales
 - a) Module d'administration électronique des demandes de protection des obtentions végétales pour que les membres de l'Union puissent administrer et publier les demandes
 - b) Outil de recherche de similarité de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale sur la base de l'algorithme approuvé par l'UPOV pour exploiter les données contenues dans la base de données PLUTO
 - c) Amélioration de la base de données PLUTO grâce à une augmentation de la quantité et de la qualité des données qu'elle contient
- 3) Renforcement de la coopération en matière d'examen DHS
 - a) Plateforme d'échange des rapports DHS existants
 - b) Outil permettant d'échanger des informations sur la coopération en matière d'examen DHS entre les membres de l'UPOV et les demandeurs dans un format convivial
 - c) Plateforme pour aider les membres de l'Union à mettre leurs procédures écrites en matière d'examen DHS, ainsi que les informations concernant leurs systèmes de gestion de la qualité, à la disposition des autres membres de l'Union
 - d) Module permettant aux membres de l'Union d'utiliser le modèle de principes directeurs d'examen et la base de données de caractères fondés sur le Web afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen dans leur langue
 - e) Plateforme ou portail permettant d'accéder aux bases de données des membres de l'UPOV contenant des descriptions variétales

La figure ci-après illustre la manière dont les composantes de l'outil e-PVP pourraient être intégrées aux "fonctions et structure d'un service d'octroi des droits d'obtenteur", telles qu'elles sont définies dans le document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV".



Les progrès rapides de la traduction automatique ont également offert de nouvelles possibilités, qui seront exploitées en priorité afin de réduire les coûts de traduction des documents UPOV dans les langues de travail de l'Union et de produire des documents UPOV dans un plus grand nombre de langues.

Qualification UPOV internationale

Afin de donner plus d'impact à la formation et à l'assistance à partir des ressources disponibles, les ressources seront de plus en plus canalisées vers des programmes de formation virtuelle et des supports réutilisables, des cours d'enseignement à distance supplémentaires, des démonstrations vidéo, des webinaires et des guides pratiques numériques, afin de réduire le besoin de formation sur place et d'élargir le champ d'action. En outre, en collaboration avec les partenaires concernés, il est proposé d'établir un programme d'études international débouchant sur des qualifications reconnues par l'UPOV.

Utilisation du chinois dans le contexte de l'UPOV

Le Conseil a approuvé le programme relatif à l'utilisation du chinois à l'UPOV, ainsi que l'allocation des ressources proposées, y compris la fourniture de services d'interprétation en chinois lors des sessions de l'UPOV à Genève.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

- UPOV/INF/6 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
- UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables
- UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT")
- UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
- UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV
- TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS, section 2 : "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale"
- UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV

Tous les documents adoptés seront publiés dans la collection de l'UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

Statistiques relatives à la protection des obtentions végétales

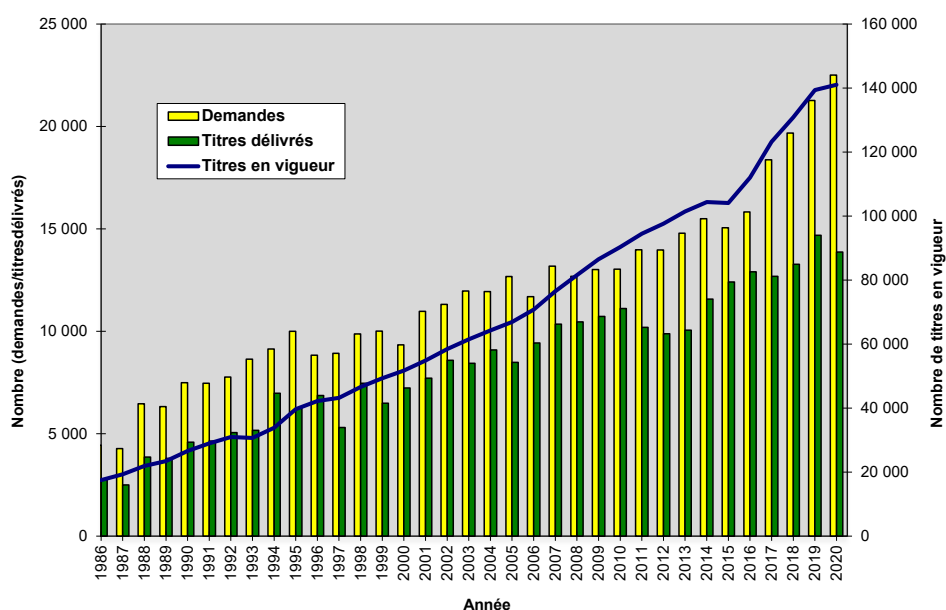
Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté, passant de 21 265 en 2019 à 22 512 en 2020 (soit une augmentation de 5,9%).

Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 14 688 en 2019 à 13 873 en 2020 (soit une diminution de 5,5%), en raison d'une baisse de 4,5% du nombre de titres délivrés aux résidents (9487 en 2020; 9935 en 2019) et de 7,7% du nombre de titres délivrés aux non-résidents (4386 en 2020; 9753 en 2019).

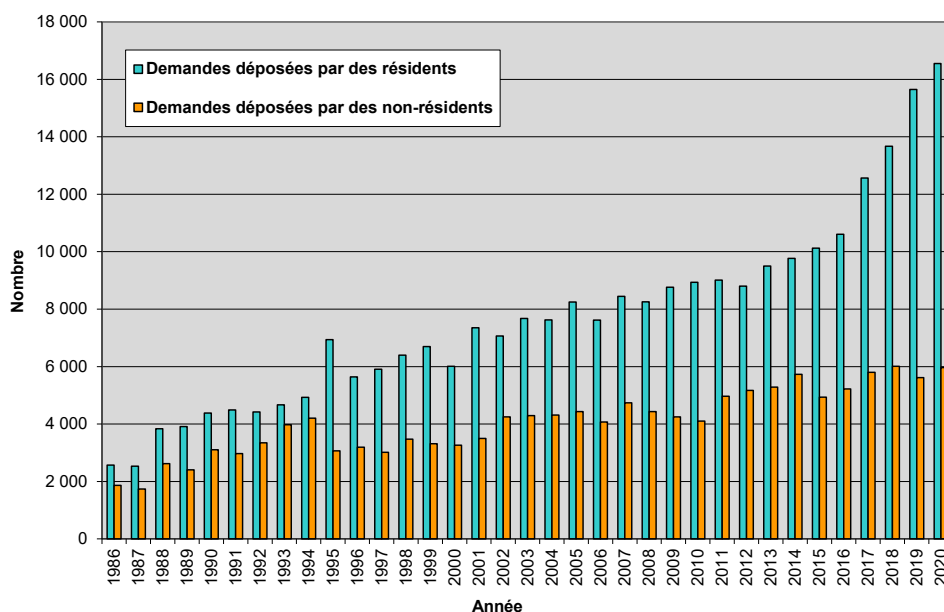
Le total de 141 034 titres en vigueur en 2020 était de 1,2% plus élevé par rapport aux chiffres de 2019 (139 360).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 1986. On trouvera également ci-dessous des informations sur les 10 membres de l'Union ayant reçu le plus de demandes en 2010, 2019 et 2020, ainsi qu'une ventilation des demandes par résidence des obtenteurs pour les années considérées.

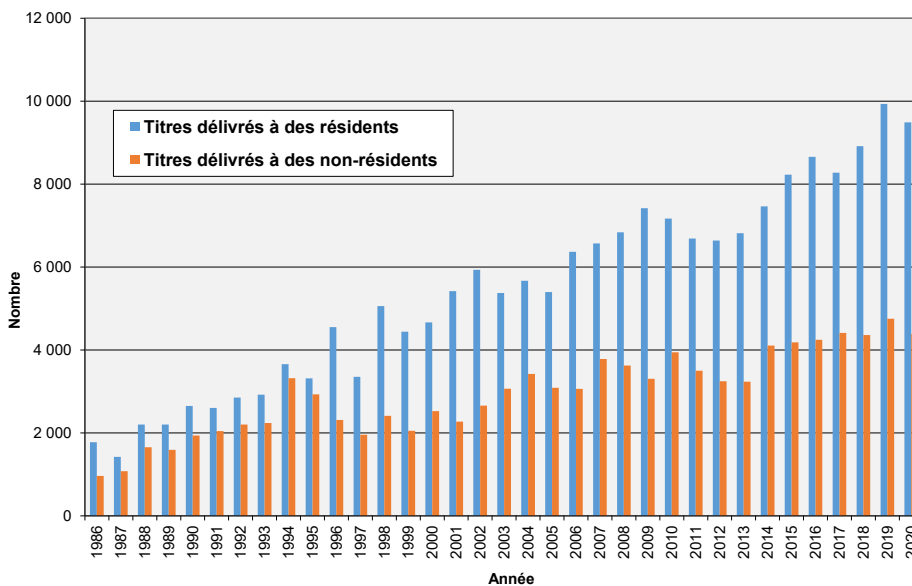
Nombre total de demandes déposées et de titres délivrés



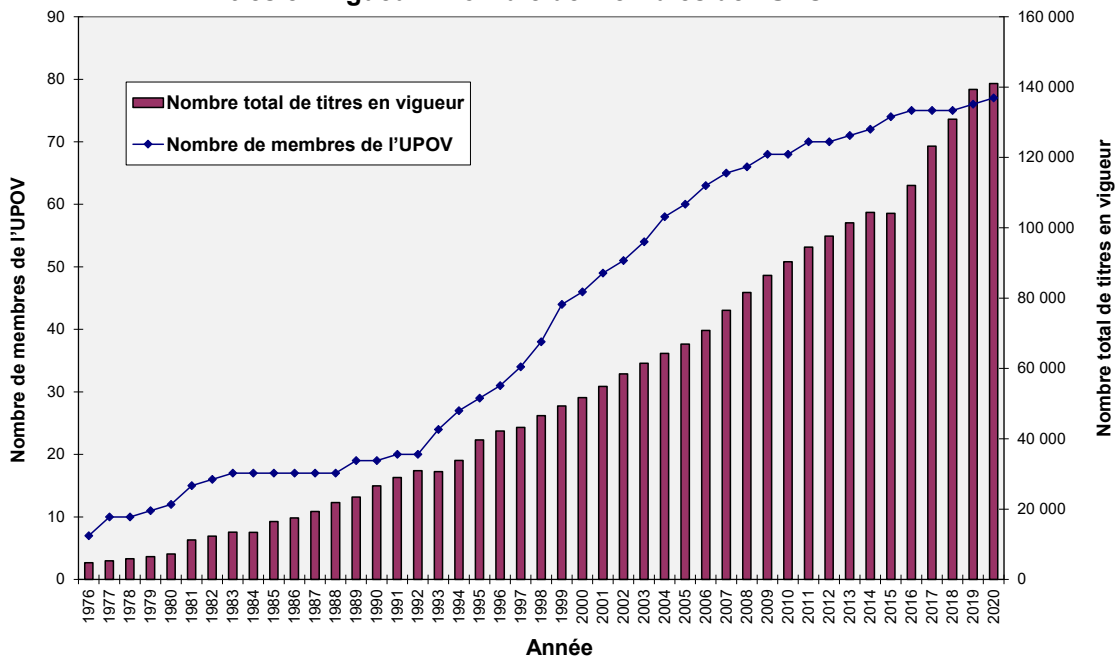
Demandes déposées par des résidents/non-résidents



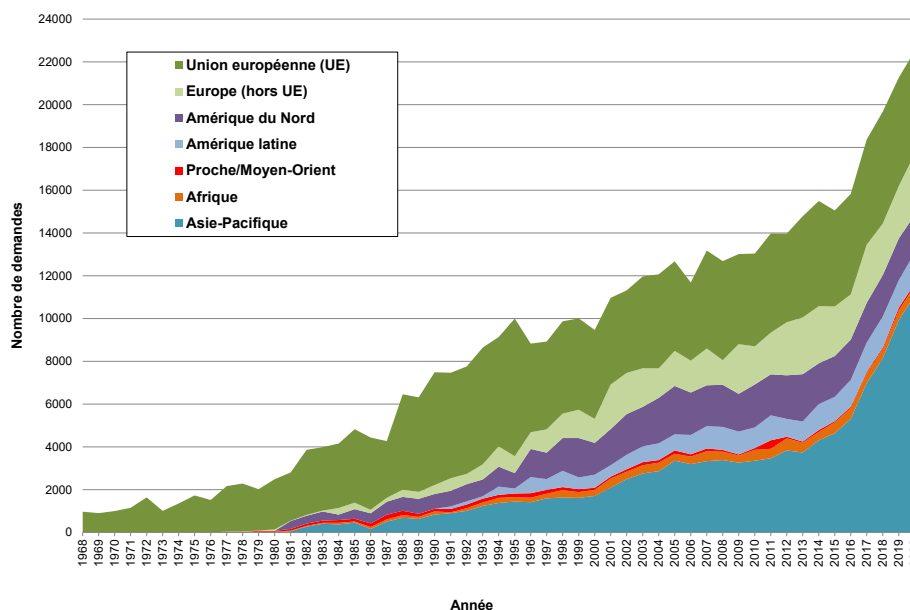
Titres délivrés à des résidents/non-résidents



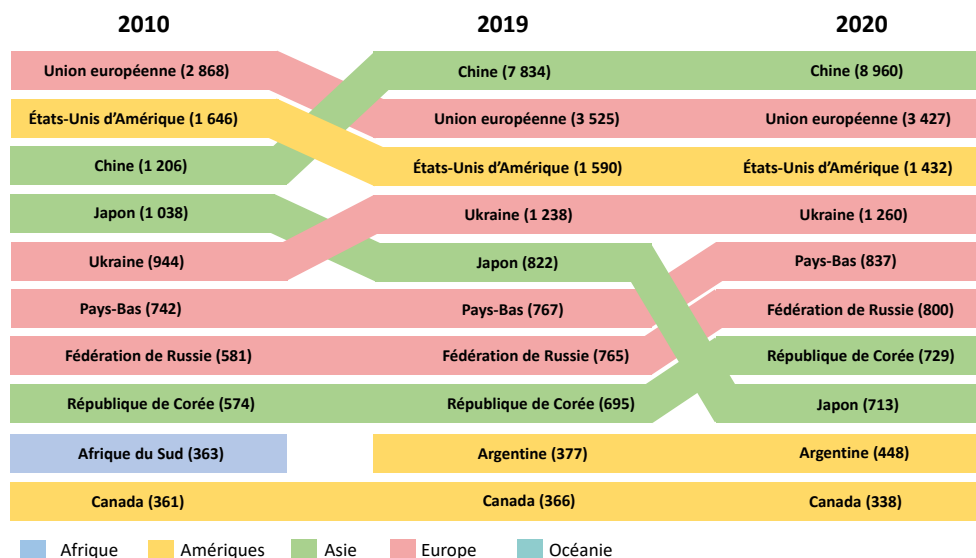
Titres en vigueur / Nombre de membres de l'UPOV



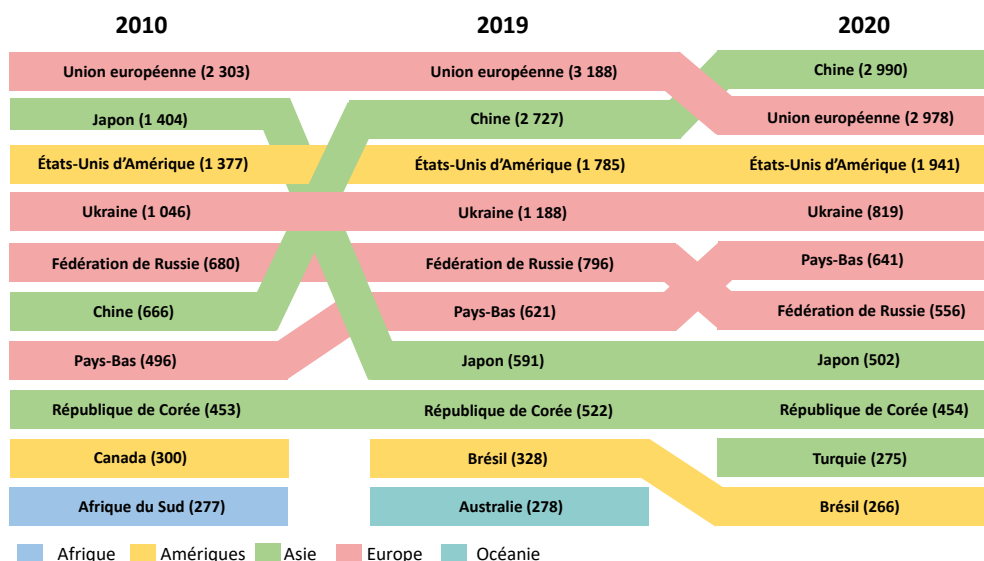
Demands reçues par région



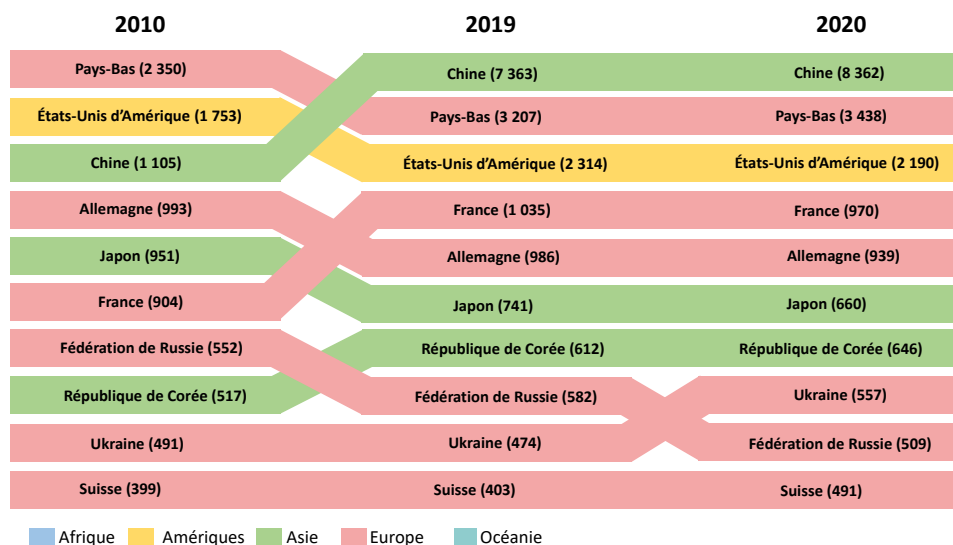
Les 10 principaux membres de l'UPOV selon le nombre de demandes de protection des obtentions végétales reçues



Les 10 principaux membres de l'UPOV selon le nombre de titres de protection des obtentions végétales délivrés



Les 10 principaux pays de résidence des demandeurs (2020)



NOTES À L'INTENTION DES ÉDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 77 membres et couvre 96 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111 Mél. : upov.mail@upov.int

Site Web : <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter : @UPOVint



Compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[Les appendices suivent]

APPENDICE I

SÉMINAIRE RELATIF AUX STRATÉGIES EN MATIÈRE DE POLITIQUES
CONCERNANT LA SÉLECTION VÉGÉTALE ET LA PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

Genève, 20 octobre 2021 (par voie électronique)

Remarques liminaires, M. Daren Tang, secrétaire général de l'UPOV

M. Marien Valstar, président du Conseil de l'UPOV,

Chers participants, chers collègues, chers amis,

C'est pour moi un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour ouvrir ce séminaire.

Cette année marque le soixantième anniversaire de la création de l'UPOV. En 1961, l'UPOV a été créée pour reconnaître l'importance de la protection des nouvelles obtentions végétales et défendre les intérêts des obtenteurs à travers le monde.

Soixante ans ont passé et j'aimerais mettre en lumière trois axes de politiques qui témoignent de l'impact des travaux de l'UPOV :

- Premièrement, la transformation de la production alimentaire dans une époque marquée par le changement climatique.
- Deuxièmement, le renforcement du développement économique au moyen de la sélection végétale et du système UPOV de protection des variétés végétales.
- Troisièmement, l'apport d'innovations et le transfert de technologie aux agriculteurs.

N'oublions pas que, à l'époque de la création de l'UPOV, la seule façon de produire davantage de nourriture était d'utiliser davantage de terrain. Cependant, grâce à l'innovation, cette logique n'a plus cours aujourd'hui. Depuis les années 1960, la production alimentaire a été pratiquement multipliée par quatre, tandis que l'utilisation des terres n'a augmenté que d'environ 10%. Nous pouvons donc produire davantage de nourriture en utilisant moins de ressources.

Selon les estimations, la sélection végétale et les nouvelles obtentions végétales sont actuellement à l'origine de près de 90% des gains de productivité des terres céréalières en Europe. Si la sélection végétale s'est révélée efficace par le passé, elle sera d'autant plus importante afin de garantir la sécurité alimentaire à l'avenir. Le secteur agricole l'a bien compris. Une enquête récente de l'Organisation mondiale des agriculteurs a montré que plus de 70% des agriculteurs utilisent des obtentions végétales améliorées. En outre, huit agriculteurs sur 10 utilisant de nouvelles obtentions végétales ont reconnu qu'elles étaient des facteurs importants afin d'assurer la pérennité des systèmes alimentaires et de lutter contre le changement climatique.

Tout ceci s'inscrit dans le désir plus large de l'UPOV d'accélérer le progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). L'UPOV a constaté que la sélection végétale et le système de l'UPOV contribuaient directement à la réalisation de six ODD. Participant à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition, mais également à préserver les écosystèmes terrestres et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, la transformation de la production alimentaire contribue à rendre le monde plus équitable, écologique et durable.

Ce qui m'amène au deuxième pilier : le développement économique.

Dans le discours au Conseil de l'UPOV que j'ai prononcé à la suite de ma nomination au poste de secrétaire général l'année dernière, j'ai évoqué les impressionnants avantages économiques qu'offrent la sélection végétale et le système de protection des variétés végétales de l'UPOV. Aujourd'hui, je souhaite aborder un autre aspect important des travaux de l'UPOV : le soutien apporté aux personnes et aux communautés à travers le monde.

Voici trois exemples dont j'aimerais vous faire part.

Le premier au Kenya, où l'adhésion à l'UPOV a garanti l'accès à des variétés très recherchées de fleurs coupées de roses. Grâce à la popularité croissante de ces variétés, le Kenya a développé une industrie de fleurs coupées de 500 millions de dollars qui, à son tour, assure un emploi à près de 500 000 Kényans.

Le deuxième au Viet Nam où, grâce aux activités de sélection végétale, le revenu annuel des agriculteurs a augmenté de plus de 24% depuis l'adhésion du pays à l'UPOV en 2006. Selon les estimations, la sélection végétale a engendré une augmentation conséquente du rendement annuel des principales cultures de base telles que le riz et le maïs, l'augmentation de rendement lié à la sélection végétale équivalant à plus de 2,5% du PIB du Viet Nam.

Enfin, cette année marque le dixième anniversaire de l'adhésion du Pérou à l'UPOV. À l'heure actuelle, plus de quatre-vingts nouvelles variétés de raisin et plus de soixante nouvelles variétés de myrtilles ont été protégées.

Ceci a contribué à donner un nouvel élan aux exportations du Pérou. Par exemple, le commerce de raisin frais a été presque multiplié par 10 au cours de la dernière décennie, tandis que les exportations de myrtilles ont été multipliées par 13 au cours des cinq dernières années seulement.

C'est ainsi que l'UPOV a contribué à améliorer la situation de personnes et de communautés à travers le monde, en encourageant la création d'emplois, l'investissement des entreprises et la croissance économique. En outre, dans un contexte de pandémie dont les effets désastreux se font toujours sentir, y compris sur de nombreuses sources de revenus dans le monde, ces travaux sont aujourd'hui plus importants que jamais.

Le troisième pilier concerne les innovations et le transfert de technologie aux agriculteurs.

Grâce à un système de protection des obtentions végétales efficace, l'UPOV encourage le développement de nouvelles variétés végétales. Ces nouvelles variétés représentent un des moyens les plus efficaces de rendre les nouvelles technologies accessibles aux agriculteurs. Nous avons affaire à une relation symbiotique : l'UPOV permet aux obtenteurs de protéger leurs variétés et d'obtenir un retour sur investissement; ce revenu dépend quant à lui des agriculteurs choisissant de cultiver des variétés plus adaptées qui répondent à la demande locale et aux besoins en matière d'exportation.

De la même manière, le système de l'UPOV continue de soutenir la diffusion de biens destinés au grand public. Examinons le programme de sélection de fraises de l'université de Californie à Davis (*UC Davis Public Strawberry Breeding Program*). Durant soixante ans, ce programme a développé plus de 30 variétés protégées, a fait des fraises une culture végétale permanente en Californie et a renforcé le rendement des fraises, qui est passé de six tonnes par acre dans les années 1950 à 30 tonnes par acre aujourd'hui.

Grâce au programme de l'université de Californie à Davis, les cultivateurs californiens paient des taxes moins élevées pour leurs fraises et ont accès à de nouvelles variétés avant les autres cultivateurs.

Les variétés de l'université de Californie à Davis n'ont pas seulement bénéficié aux cultivateurs locaux, mais elles ont été essentielles au développement de l'industrie de la fraise dans plusieurs membres de l'UPOV, notamment en Espagne, où 70% à 90% des fraises ont été sélectionnées par l'université de Californie à Davis, laquelle a transféré les variétés et les connaissances dans le cadre de la procédure de concession sous licence des droits d'obtenteur.

Chers participants, chers collègues, chers amis,

Comme vous pouvez le constater, le cadre juridique de protection offert par le système UPOV est aussi important aujourd'hui qu'il y a 60 ans. Mais, si la protection reste le fondement des travaux de l'UPOV, ces derniers ont des effets plus larges, toujours perceptibles dans le monde entier.

Que ce soit en mettant au point des solutions durables dans une période où l'humanité fait face à une alerte rouge en matière de changement climatique.

- En créant des emplois et en favorisant la croissance économique dans les pays en développement et les pays les moins avancés.
- En soutenant l'innovation dans l'agriculture et le transfert de technologie.
- La protection des obtentions et des variétés végétales fait une réelle différence pour les personnes et les communautés sur le terrain.

Aujourd'hui, nous entendrons des intervenants représentant divers pays à travers le monde. Bien que leurs expériences diffèrent, dans tous les cas, les travaux de l'UPOV ont un rôle important à jouer dans la réalisation de leurs futures ambitions. Au nom de l'UPOV, je tiens à remercier tous nos intervenants de nous accorder de leur temps aujourd'hui, ainsi que tous les participants pour leur contribution.

Je vous souhaite plein succès pour un séminaire animé, agréable et passionnant.

Je vous remercie.

APPENDICE II

SÉMINAIRE RELATIF AUX STRATÉGIES EN MATIÈRE DE POLITIQUES
CONCERNANT LA SÉLECTION VÉGÉTALE ET LA PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

Genève, 20 octobre 2021 (par voie électronique)

Conclusions, M. Marien Valstar, président du Conseil, UPOV

Chers participants,
Aujourd'hui, nous avons entendu les principaux messages suivants :

Canada : Le droit d'obtenteur instaure des conditions équitables où les partenariats privés, publics ou public-privé peuvent fonctionner sur le marché.

Chine : a présenté le développement fructueux de la protection des obtentions végétales en Chine, incluant une feuille de route pour la mise en œuvre de UPOV91.

Union européenne : a présenté les nouveaux défis mondiaux à relever (ODD) et les stratégies mises en œuvre pour y parvenir, indiquant que la sélection végétale est un élément essentiel afin d'atteindre ces objectifs.

Japon : a relevé les améliorations apportées à la loi sur la protection des obtentions végétales et des semences et a présenté l'initiative visant à créer la plateforme e-PVP Asie, pour renforcer la collaboration dans la région.

Kenya : a passé en revue la protection des variétés végétales au Kenya et a présenté ses effets positifs sur la sécurité alimentaire, l'emploi et les sources de revenus des agriculteurs.

Mexique : a donné un aperçu de ses projets visant à renforcer la productivité agricole en favorisant la sélection végétale et les semences de bonne qualité, incluant les agriculteurs de subsistance dans le processus.

Norvège : a insisté sur l'importance de la sélection végétale pour disposer de systèmes alimentaires durables, précisant qu'il était nécessaire de prendre en considération les droits des agriculteurs et des obtenteurs.

Pérou : a donné un aperçu de son système national, en présentant les résultats d'une étude indiquant que la protection des obtentions végétales avait contribué à son PIB à hauteur de 6%, et a présenté un programme visant à favoriser le recours à la protection des obtentions végétales dans le développement et la recherche au Pérou.

Suède : a précisé que la sélection végétale est une partie de la solution à apporter aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et a demandé de quelle manière la communauté de l'UPOV pourrait contribuer à rendre la sélection végétale plus accessible pour les "petits" obtenteurs.

États-Unis d'Amérique : ont donné un aperçu des améliorations récentes apportées à leur loi agricole, des initiatives encourageant l'agriculture urbaine et une initiative visant à investir davantage dans la recherche-développement agricole.

Tous les contributeurs ont souligné que la sélection végétale et les variétés améliorées constituent un élément important de la solution à apporter aux principaux défis politiques. Ce sont des outils qui peuvent nous aider à atteindre des objectifs importants en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture durable, de développement économique et d'amélioration des sources de revenus des agriculteurs, notamment des petits agriculteurs.

Tous les contributeurs ont également présenté brièvement les faits nouveaux et les initiatives dans leur pays et région, précisant que beaucoup de travaux sont menés à l'échelle nationale et régionale pour améliorer leurs systèmes et encourager la sélection végétale.

Cela ne signifie pas pour autant que nous pouvons relâcher nos efforts. Les intervenants ont aussi indiqué que certaines améliorations étaient nécessaires à l'échelle internationale, notamment qu'il convenait de s'assurer que les variétés améliorées parviennent aux agriculteurs auxquels elles seront les plus profitables.

Comme tous les agriculteurs, les petits agriculteurs à travers le monde ont besoin d'avoir accès à de meilleures variétés. Différentes stratégies sont envisageables pour atteindre cet objectif. J'espère sincèrement que nos efforts visant à élaborer des orientations concernant les petits agriculteurs en lien avec l'utilisation à titre privé

et à des fins non commerciales sera utile afin montrer que le système de l'UPOV peut aussi bénéficier aux petits agriculteurs. Nous poursuivrons la discussion sur ce point la semaine prochaine.

Un autre thème fréquemment évoqué est l'impact du changement climatique et la nécessité pour l'agriculture de s'y adapter et d'en atténuer les effets. Il est évident que la sélection végétale et, par conséquent, l'UPOV ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Aujourd'hui, de nombreux exposés ont mentionné cette question mais nous avons eu très peu de temps pour approfondir le sujet. Il me semble nécessaire de prévoir une nouvelle occasion d'étudier ce sujet essentiel et je souhaiterais proposer que l'UPOV envisage l'organisation d'un séminaire consacré à cette thématique l'année prochaine.

[Fin du document]